

QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « SABLÉ AU CŒUR » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Madame FOUILLEUX, je vous passe la parole.

⇒ Madame FOUILLEUX : C'est Madame FRÉMONT qui vous posera la première question.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Excusez-moi.

⇒ Madame FRÉMONT : Au vu des récents évènements et de la montée galopante des prix des fluides, avez-vous une première estimation de l'incidence de cette envolée sur les finances de la ville ? Et, quelles sont les mesures prises par la ville pour tenir le budget ?

⇒ Madame PETITGAS : Concernant le gaz, en 2016, le mégawattheure était à 15 euros en base marché, ce qui représentait 200 000 euros par an. En 2022, il a atteint 115 euros, ce qui nous amène à des prévisions de l'ordre de 1,5 million pour l'année 2023.

Concernant l'électricité, entre 2021 et 2022, nous devrions voir nos factures passer de 116 000 euros à 265 000 euros. Pour 2023, nous dépendons totalement du dispositif de l'ARENH, volumes appelés par les producteurs alternatifs d'électricité. Les volumes sont demandés et arrêtés en novembre de chaque année. Nous ne connaissons donc les coûts de notre contrat qu'entre fin novembre et le 15 décembre, une fois le taux d'écrêtement connu et statué par l'État.

Il est évident que ces hausses nous conduisent à accroître nos actions encore plus rapidement pour modifier nos habitudes de consommation. La résilience énergétique s'impose même si, pour notre équipe, elle n'a jamais constitué une simple option. Nous sommes au travail avec les services afin de mener des actions concrètes immédiates. Rien ne sera négligé dans ce domaine. Et, pour répondre précisément à votre question, oui, nous tiendrons le budget, quitte à devoir faire des choix, puisque nous n'envisageons pas de ne pas acquitter nos factures.

⇒ Madame FRÉMONT : Merci.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Vous aviez une autre question.

⇒ Madame FOUILLEUX : Deuxième question. En 2022, deux appels à projets ont été lancés, un pour la création rue de l'Île de nouvelles cellules commerciales considérée comme enjeu stratégique de développement du centre-ville et action prioritaire du programme Cœur de ville et un pour la construction dans le quartier de Gastines d'un nouveau lotissement permettant de répondre à un besoin de logements privés. Quels sont les résultats de ces appels à projets et quels calendriers ont été élaborés pour la réalisation de ces projets ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Concernant l'appel à projets pour un nouveau lotissement à Gastines, l'échéance était fixée à lundi dernier. Il y a six ou sept dossiers qui sont arrivés. La lecture des offres est donc actuellement en cours dans nos services. Je serai en mesure de vous en dire davantage lorsque l'analyse sera finalisée.

Concernant l'appel à projets pour la rue de l'Île, il y a plusieurs prospects qui ont visité les locaux. Il y a déjà des projets que nous pouvons qualifier de très intéressants. Il y a des rencontres qui auront lieu dans les semaines à venir pour en préciser les contours. Comme pour Gastines, la déclinaison plus précise de ces projets devra attendre nos prochaines séances. Nous vous tiendrons en tout cas au courant de l'évolution.

Pour ces deux projets, nous souhaitons que les choses avancent vite, mais qu'aucun ne soit fait dans la précipitation. Nous avons, par le passé, trop connu d'opérations « one shot », par trop éphémères. Nous prenons donc le temps pour que cela soit solide. Voilà pour votre question.

⇒ Madame FOUILLEUX : Merci, Monsieur le Maire.

⇒ Madame GUIMBERT : La troisième question est pour moi. En tant que premier Vice-Président de la Communauté de communes, et par conséquent associé aux décisions

communautaires, et en tant que maire de la ville qui va l'accueillir, que pouvez-vous dire aux Saboliens qui se posent beaucoup de questions sur l'avancement du projet de la maison de santé ? Cela est un peu une redite.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : J'ai répondu à Monsieur MAREAU tout à l'heure. Je pense que nous sommes clairs. En tout cas, les choses avancent. Nous voudrions que cela aille plus vite, très clairement, mais cela avance.

Une autre question ?

⇒ Monsieur DÉNOS : Oui. Mercredi dernier, vous avez convié les riverains des rues Gambetta et Saint-Denis pour présenter un nouveau plan de circulation en centre-ville. Ce plan s'inspire-t-il de l'étude Citec 19 - 20 que la municipalité précédente n'avait pas validée ? A-t-il été réalisé en concertation avec les habitants et les commerçants de ces deux axes de circulation ? Quelles sont les décisions prises à ce jour ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Monsieur LEGAY, je vous laisse répondre.

⇒ Monsieur LEGAY : Oui, je vais répondre. Nous nous appuyons en partie sur le projet Citec et, malgré ce que vous avancez, je pense que l'ancienne municipalité l'avait bien validé, puisque vous aviez sollicité la DSIL sur le plan de financement. Vous aviez par ailleurs débuté les travaux en juin 2020 par la « chaussidou » rue de la Gare, qui est dans le projet. Nous travaillons aussi avec les services de la région pour une cohérence du projet situé dans le quartier de la gare. Nous avons présenté deux projets pour la rue Gambetta en commission extra-municipale en mai 2022. L'un a été retenu par la commission et a été présenté le mardi 20 septembre aux habitants et commerçants. Le représentant de votre équipe était absent lors des deux premières commissions. Nous avons fait la troisième la semaine dernière et Monsieur DÉNOS était présent. Il est important d'être présent pour bien comprendre les choses.

Ce schéma Vélo est un élément fondateur pour nous, pour l'équilibrage au regard d'un plan beaucoup plus global d'aménagement urbain. En effet, nous nous attachons à prendre de la hauteur, afin que tous les usagers puissent trouver leur place dans notre ville, quel que soit leur mode de déplacement. Je tiens d'ailleurs à rappeler que cette action s'inscrit parfaitement dans le nouveau plan d'aide du gouvernement, qui vient de débloquent des fonds supplémentaires en grande partie destinés aux collectivités pour les aménagements cyclables.

Afin d'étayer un petit peu ma première réponse, et surtout le sens de votre question, j'ai ici un schéma de développement, avec un scénario du copil qui avait été présenté le 19 novembre 2019. Je m'adresse donc aux deux oppositions. J'ai ici une présentation des aménagements avec, entre autres, concernant la rue Gambetta, la mise en sens unique de la trémie rue Gambetta, qui a été faite et vue le 27 février 2020. Il en a découlé une demande de subvention demandée par la ville de Sablé le 28 février 2020. Un projet était donc bien parti. Je ne sais pas si vous aviez travaillé à ce moment-là sur ce schéma de développement-là avec les habitants et les commerçants de la rue Gambetta, mais ils avaient l'air très surpris qu'il y ait un projet de mobilité qui se fasse dans ce secteur et je pense que Monsieur LEUDIÈRE n'était pas maire de Sablé à ce moment-là. Voilà, je vous remercie.

⇒ Madame FOUILLEUX : Monsieur le Maire, est-ce que je pourrais répondre à Monsieur LEGAY, s'il vous plaît ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Non, c'est fini. Les questions ont été posées et nous avons répondu.

⇒ Madame FOUILLEUX : Parce qu'il y a des incohérences dans ce qu'il vient d'être dit.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Non, il n'y a pas d'incohérences. Nous avons tout vérifié, Madame FOUILLEUX.

⇒ Madame FOUILLEUX : Non, absolument pas.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : La prochaine rencontre du conseil municipal aura lieu le lundi 12 décembre à 19 heures. Je termine. Nous ne sortons pas des cases. En général, nous suivons le

chemin, Madame FOUILLEUX, comme vous me l'avez rappelé lors du dernier conseil. Vous m'avez rappelé qu'il fallait bien suivre la ligne et ne pas sortir des sujets qui étaient fixés.

⇒ Monsieur MERCIER : Monsieur le Maire, je pense qu'il y a des questions qui peuvent être soumises à débat.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Non.

⇒ Monsieur MERCIER : Au sein du conseil, certaines questions peuvent être soumises à débat, à condition que vous soyez d'accord, bien sûr.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous avons répondu aux questions. Merci. Bonne soirée.

La séance est levée à 21h14.
